



# 1 Euro permet à 1 personne vulnérable d'être correctement soignée dans une région défavorisée du monde

Photo : Association Reportages

Il faut avoir vu, dans une région rurale d'Afrique ou d'ailleurs, une maman portant dans ses bras un jeune enfant très malade chercher quelqu'un qui puisse l'amener en mobylette jusqu'au poste de santé le plus proche (20 km) - tenu parfois par un simple secouriste - pour comprendre ce que veut dire : avoir accès à des soins de qualité. Depuis 25 ans, nous formons des professionnels qui pourront prendre

eux-mêmes en charge la santé des populations de leur pays avec un niveau de qualité de soins suffisant.

Chaque Euro investi permet à une personne particulièrement vulnérable : jeune femme enceinte ou récemment accouchée, nouveau-né, enfant handicapé, malade vivant avec le sida, personne âgée... **d'être correctement soignée et à long terme.**

***Nous aider c'est soutenir un développement durable de la santé.***

**Pour un monde meilleur, investissez dans les ressources humaines !**



**SANTÉ SUD**

Pour un développement durable de la santé

**Le Prix de la Transparence Associative**, attribué à Santé Sud en décembre 2005 vous garantit une gestion rigoureuse des dons et une information de qualité sur nos actions de terrain.

[www.santesud.org](http://www.santesud.org)

Association à but non lucratif, Santé Sud est reconnue de bienfaisance par arrêté Préfectoral des Bouches du Rhône : 66 % de vos dons sont donc déductibles des impôts, dans la limite de 20 % de vos revenus annuels. Un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année. Vous serez tenu régulièrement informé des activités de l'association et de l'utilisation de votre don.

**OUI, je suis d'accord avec l'idée qu'il faut investir dans la formation de professionnels de santé des pays en développement**

Je donne  **1 Euro par mois, soit un don de 12 Euro par chèque bancaire** (ce qui ne me coûtera réellement que 4,10 Euro du fait de la déduction fiscale)

**1 Euro par semaine, soit un don de 52 Euro par chèque bancaire** (ce qui ne me coûtera réellement que 17,20 Euro du fait de la déduction fiscale)

M.  Mme  Mlle

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Je donne  **1 Euro par jour = soit un don de 30 Euro par mois par prélèvement automatique** (ce qui ne me coûtera réellement que 10,20 Euro par mois du fait de la déduction fiscale). Merci de remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous

Numéro national d'émetteur : 444074

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Association Santé Sud, 200 bd National, Le Gyptis Bt. N - 13003 Marseille

Je soussigné(e) :  M.  Mme  Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Commune : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

**Compte à débiter :**

Etablissement

Code guichet

N° de compte

Clé RIB

Fait à : .....

le : .....

Signature obligatoire :

autorise Santé Sud à prélever chaque mois sur mon compte la somme de ..... €.

**Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter**

Etablissement : .....

Agence : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

**Très important :** veuillez retourner l'ensemble de ce document dûment signé en y joignant un RIB ou RIP dans l'enveloppe-réponse ci-jointe adressée à Santé Sud.

*En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai alors le différé directement avec l'association Santé Sud. Les informations recueillies sont nécessaires pour le traitement des dons. La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous permet d'exercer vos droits d'accès aux données vous concernant. Santé Sud s'engage à ne pas utiliser ces informations en dehors de ses relations avec vous.*

Merci de renvoyer votre bon de soutien à Santé Sud, 200 Bd National - Le Gyptis N - 13003 Marseille, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « Santé Sud » ou de votre autorisation de prélèvement.